



LA CRPM ET L'AVENIR DE L'EUROPE

1. Objet du présent document

Ce document présente l'approche que propose la CRPM concernant son engagement dans le débat sur l'avenir de l'Europe au cours de 2017 et 2018.

Diffusé dans un premier temps aux membres en janvier, ce document sera ensuite examiné en vue de l'adoption de nouvelles mesures lors du Bureau politique qui se tiendra à Gozo (Malte) le 10 mars 2017.

2. Objectif de l'engagement de la CRPM

2017 marque le 60^e anniversaire de la signature du Traité de Rome, qui sera suivi en 2018 du 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe. C'est dans ce contexte tout à fait approprié que la CRPM lance sa réflexion sur l'avenir de l'Europe.

L'objectif général de ce travail est de présenter une position forte de la CRPM sur le programme de réformes pour l'avenir de l'Europe, en définissant le rôle central des Régions dans ce débat et les priorités de la CRPM ainsi que sa vision de la réforme.

Il est proposé que la CRPM :

- Adopte un **Manifeste sur l'avenir de l'Europe** en vue de placer les Régions et la dimension territoriale au cœur de cette discussion et d'identifier les principaux messages politiques ;
- Entreprenne une **analyse technique détaillée** axée sur les questions thématiques clés pour la CRPM et qui sous-tend les messages politiques, en examinant différents scénarios et différentes visions de la réforme de l'UE et les principaux défis auxquels l'Europe fait face.

Le public visé par ce travail sera :

- Les institutions de l'UE, en particulier le Parlement européen et la Commission européenne,
- Les gouvernements nationaux,
- Les Régions membres de la CRPM,
- D'autres Régions ou territoires qui ne sont pas actuellement membres de la CRPM,
- D'autres réseaux et organisations de l'UE représentant des intérêts régionaux et locaux, y compris le Comité des Régions.

3. Calendrier

La Commission doit publier un Livre blanc sur l'avenir de l'Europe en mars, c'est pourquoi nous proposons d'adresser un premier communiqué de presse aux institutions de l'UE au sujet de nos travaux de prospective sur l'avenir de l'Europe lors du **Bureau politique en mars 2017**. Notre objectif étant d'envoyer un message d'intention clair à la Commission européenne, aux autres institutions de l'UE et aux États membres concernant la place centrale et essentielle que doivent occuper les Régions de l'Europe dans ces discussions.

Compte tenu des nombreux changements dont sera ponctuée 2019 au niveau de l'Union européenne, avec les élections du Parlement européen, une nouvelle Commission européenne et la mise en œuvre probable du Brexit, nous proposons l'adoption du **Manifeste de la CRPM** lors de l'AG à l'automne 2018. Cela nous laisse environ 21 mois pour accomplir ce travail.

Nous proposons une approche en deux phases :

Première phase - Février à juillet 2017 : Formulation des idées, thèmes et réflexions clés

Discussions de haut niveau et génération/formulation d'idées, au niveau de Bruxelles, à travers les Commissions géographiques et la mobilisation d'universitaires/experts des Régions membres. Cela comprendra à la fois des séances brainstorming, des événements, ainsi qu'un nouveau forum Web pour recueillir analyses et points de vue sur la réforme de l'UE (plus de détails à ce sujet ci-dessous). Ces initiatives déboucheront sur la présentation d'un **rapport d'analyse technique** lors de l'Assemblée générale annuelle de la CRPM en octobre 2017, en vue d'exposer les thèmes/questions clés et d'inclure les conclusions et recommandations qui seront examinées par les membres. Nous envisageons d'examiner ce rapport avec Michel Barnier, le négociateur en chef de la Commission européenne sur le Brexit, lors de notre Assemblée générale à Helsinki (18-20 octobre 2017). Michel Barnier connaît très bien les travaux de la CRPM et a été Commissaire européen à la politique régionale (1999-2003).

Deuxième phase - Novembre 2017 à juin 2018 : Consultation plus large et structuration des principaux messages politiques

Cette phase se concentrerait sur une plus vaste consultation des membres et comprendrait d'autres activités à l'initiative des Commissions géographiques et des manifestations locales et régionales organisées par les Régions membres en vue de traduire les conclusions et recommandations de la première phase en messages politiques clés (et d'autres analyses) sur l'avenir de l'Europe. À l'issue de cette deuxième phase de travail seraient élaborés :

- (i) **Un Manifeste de la CRPM sur l'avenir de l'Europe**, énonçant les principaux messages politiques. Son adoption est prévue lors de l'AG à l'automne 2018 et il sera présenté aux institutions de l'UE lors d'un événement de haut niveau à Bruxelles.
- (ii) **Un rapport technique d'accompagnement**, contenant des analyses détaillées à partir des recherches entreprises, et une justification des messages politiques.

Suite à l'adoption du Manifeste de la CRPM, une stratégie de communication/lobbying serait mise en place en vue de promouvoir les messages clés du rapport, notamment une conférence de lancement à Bruxelles, ainsi que des événements dans les Commissions géographiques et les Régions membres.

4. Respect des principes fondamentaux de la CPMR

Depuis sa création, la CRPM défend trois principes fondamentaux :

- Assurer un développement territorial équilibré et la cohésion territoriale
- Défendre la position des Régions dans l'élaboration des politiques européennes
- Promouvoir la solidarité au sein de l'Europe et entre ses Régions

Ces principes restent valables et particulièrement pertinents au vu de la multitude de défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée, et constitueront la base sur laquelle la CRPM appuiera sa réflexion sur l'avenir de l'Europe.

5. Réponse aux défis de l'Europe

L'Europe fait face à un nombre important de défis, comme nous l'avons souligné dans le document de discussion lors de l'AG aux Açores en novembre 2016 (un résumé de ces défis est présenté dans l'*Annexe 1*). Ces enjeux sont vastes et diversifiés, et touchent de nombreux aspects de la vie européenne. Beaucoup de ces questions revêtent une forte dimension territoriale. Leurs impact, intensité et importance varient considérablement selon les Régions membres de la CRPM.

Nous proposons ici de concentrer nos efforts sur **trois piliers clés** d'activité, qui rassemblent un certain nombre de ces défis, et sur lesquels nous pouvons apporter une contribution forte et convaincante au débat sur la réforme :

- **L'investissement et le développement spatial** : axés autour de l'instabilité sociale, économique et financière qui demeure à la suite de la crise financière de 2008-2009 et que l'on constate dans les niveaux croissants de disparités économiques et sociales à travers l'UE, ainsi que dans l'incapacité à y remédier efficacement par des mesures au niveau de l'UE ; portent également sur la nécessité de soutenir les investissements dans les infrastructures majeures partout en Europe, notamment en matière d'économie maritime, avec comme priorité absolue la connectivité pour les Régions périphériques et éloignées afin de soutenir un développement territorial équilibré ; portent également sur les mesures visant à renforcer la compétitivité des Régions à travers l'Europe, par le biais d'investissements dans les compétences, l'éducation, la recherche, les nouvelles technologies et les secteurs tels que l'énergie marine ou des océans, etc... ;
- **La participation démocratique** : au lendemain de la crise financière, on a constaté une montée en puissance des forces populistes et eurosceptiques en Europe, ainsi qu'une augmentation de la xénophobie et du racisme. Cela s'est traduit par une insatisfaction croissante et un manque de confiance dans la politique traditionnelle, le rôle des gouvernements, les institutions et les partis politiques traditionnels, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE. Au vu de ce contexte, relancer le dialogue avec les citoyens, en particulier les jeunes, s'avère une priorité absolue dans le débat sur l'avenir de l'Europe ; il y a aussi des appels à une plus grande solidarité en Europe pour faire face aux inégalités croissantes et pour que les institutions politiques fassent preuve d'un plus grand leadership et donnent une orientation plus précise afin de mettre en œuvre un agenda social pour l'Europe ;
- **Les relations entre l'UE et ses voisins** : en particulier, l'instabilité géopolitique aux frontières orientales de l'UE et au Moyen-Orient/en Afrique du Nord, y compris la résurgence de la Russie et de la menace posée par Daesh ; l'impact du Brexit dans le nord-ouest de l'Europe (Manche, Atlantique et mer du Nord). Ces développements plongent les Régions « périphériques » au cœur des nombreux défis qui touchent les frontières de l'UE, notamment leur forte dimension

maritime, une situation que l'on pourrait résumer en un message : « ignorez la périphérie à vos risques et périls ».

Il s'agit là de défis communs qui transcendent les frontières nationales et que les pays ne peuvent surmonter en agissant indépendamment chacun de leur côté. Une collaboration européenne étroite et efficace est impérative, impliquant tous les niveaux de gouvernement - régional, national et supranational - à travers une approche de gouvernance coordonnée, à plusieurs niveaux.

Nous mettrons en avant et illustrerons le rôle que jouent les Régions à promouvoir les partenariats et s'y impliquer, par le biais de réseaux tels que la CRPM et de projets et d'autres initiatives qui favorisent la coopération dans ses diverses formes : économique, culturelle, politique et de bien d'autres manières. Nous démontrerons que ces initiatives constituent le « ciment » de la cohésion européenne et que ces activités de coopération sont d'autant plus nécessaires dans un contexte d'instabilité sociale, économique et politique qui touche l'Europe toute entière. Enfin, nous expliquerons pourquoi elles doivent être soutenues et renforcées à l'avenir.

6. Prise en compte de différentes « visions » de l'Europe

Nous pensons que le débat au niveau de l'UE doit se concentrer autour de différents « scénarios » ou différentes « visions » de la réforme. Nous présenterons ces différents scénarios dans l'analyse technique et nous intéresserons aux répercussions que ces différentes visions de l'Europe pourraient avoir sur les Régions ainsi qu'à l'échelle territoriale. Nous y examinerons les perspectives des institutions de l'UE, des États membres individuels et des groupements d'États membres (lorsque cela est avéré, p. ex., le groupe de Visegrád).

Selon nous, ce débat est centré autour d'un certain nombre de thèmes :

- *Niveau d'intégration au sein de l'UE* : quelle place occupe l'UE ? Cela va de la désintégration ou l'éclatement de l'UE, d'une part, à l'adoption d'un modèle fédéraliste à l'autre extrémité. Nous proposons d'examiner la manière dont les différents niveaux d'intégration (y compris l'Europe à deux ou plusieurs vitesses, les intensités thématiques et géographiques de la coopération) pourraient avoir un impact sur les trois piliers thématiques fondamentaux de ce travail, y compris les relations entre l'UE et l'Europe élargie ;
- *Rôle des institutions de l'UE* : y compris l'utilisation de la « méthode communautaire » de politiques et de législations par rapport à la montée en puissance de l'intergouvernementalisme ; la mesure dans laquelle les intérêts des Régions y sont compris et considérés comme prioritaires ; le rôle du Comité des Régions pour défendre les intérêts régionaux ; les idées et propositions de réformes pour les institutions de l'UE ;
- *Rôle du budget de l'UE pour faire face aux défis actuels ou émergents* : justification de l'intervention au niveau de l'UE ; défis posés aux domaines traditionnels de dépenses ; propositions de ressources propres présentées par Mario Monti ; l'investissement par rapport à la redistribution ; l'importance des programmes et projets de l'UE pour rendre l'action de l'UE pertinente, et le rôle qu'y jouent les Régions ;
- *Rôle des parlements nationaux/régionaux* : leur statut officiel dans le processus d'élaboration des politiques et d'adoption des lois, de la législation et de la programmation de l'UE ; la mise en place ou non de réformes pour renforcer ce rôle ; cela concerne également les parlements régionaux ;
- *Visions politiques sur l'orientation stratégique globale de l'UE* : en matière d'économie, de sécurité et de politique étrangère ; niveau d'intervention et de contrôle de Bruxelles (renvoie au modèle « d'intégration ») ; rôle du budget de l'UE pour soutenir les interventions politiques ;

Europe sociale par rapport aux politiques d'austérité / économiques conservatrices ; recours à des contrôles centraux, y compris des « conditionnalités » dans la programmation ; engagement en faveur des valeurs fondamentales de l'UE et manière dont elles positionnent l'UE dans le contexte mondial.

Si une grande partie de ce qui précède est centrée sur un débat interne dans l'UE au sujet de son orientation future et de sa structure, cela demeure très pertinent pour les relations entre l'UE et l'Europe élargie, le troisième pilier thématique décrit ci-dessus, dont notre analyse tiendra compte.

7. Organisation des travaux

Modes de participation

Nous envisageons un certain nombre de méthodes différentes pour recueillir des preuves et faciliter le débat :

- Séances de brainstorming à Bruxelles avec des représentants des institutions de l'UE, des universitaires, des représentants nationaux/régionaux ;
- Ateliers/séminaires à Bruxelles et dans les Régions membres ;
- Commissions géographiques : discussions/ateliers lors des réunions du Bureau politique et éventuellement des événements dédiés ;
- Événement(s) dédié(s) sur l'impact potentiel du Brexit sur les Régions de la CRPM.

Nous proposons également de mettre en place un **forum Web** - en partie inspiré par l'initiative [UK in a Changing Europe \(Le Royaume-Uni dans une Europe en mutation\)](#)¹. L'idée de ce forum serait d'offrir un espace où des universitaires et autres experts, les directeurs de la CRPM, les Commissions géographiques, ainsi que les Régions membres de la CRPM pourraient publier des analyses et des études en lien avec le débat sur l'avenir de l'Europe. Il servirait à la fois d'outil de recherche et de plate-forme de communication pour les initiatives de la CRPM.

Ce forum Web serait géré par l'Attaché de presse et communications de la CRPM.

Secrétariat général de la CRPM

Les travaux seront coordonnés par le Secrétariat général de la CRPM, sous la direction du nouveau Directeur des finances et des programmes, Gregg Jones, et avec la participation étroite des Directeurs des politiques de la CRPM, de l'Attaché de presse et communications de la CRPM, et des Secrétariats des Commissions géographiques.

Des rapports seront régulièrement présentés au Bureau politique et aux Commissions géographiques de la CRPM, et les Régions membres seront invitées à participer de manière quotidienne à travers un « groupe d'experts technique » (plus de détails à ce sujet ci-dessous).

Commissions géographiques

Les Commissions géographiques joueront un rôle central dans la contribution d'idées et d'informations contextuelles pour la préparation du Manifeste de la CRPM et l'analyse technique qui les sous-tend. Il est important que ce travail reflète et synthétise les perspectives au niveau des Commissions géographiques, dans le cadre d'une position générale de la CRPM.

¹Une initiative financée par l'Economic and Social Research Council du Royaume-Uni réunissant des universitaires de ses quatre nations constitutives, qui vise à analyser et discuter les relations du Royaume-Uni avec l'UE dans le contexte du Brexit.

Nous invitons chaque Commission géographique à déterminer si elle souhaite aborder un ou plusieurs des trois piliers exposés ci-dessus, sur lequel ou lesquels concentrer leurs réflexions.

Pour la première phase, chaque Commission géographique est invitée à apporter des idées, analyses et suggestions en vue de la préparation du rapport technique pour l'AG d'octobre 2017. Nous proposons de recueillir ces contributions par divers moyens :

- Discussions de haut niveau lors des Assemblées générales et/ou des réunions du Secrétariat exécutif des Commissions géographiques entre mars et juillet.
- Potentiellement à travers des sessions de brainstorming dédiées, organisées par les Commissions géographiques et réunissant des universitaires, des experts et les principales parties prenantes.
- Dans la mesure du possible (si réalisable/pertinent), ajouter le thème « l'avenir de l'Europe » à d'autres manifestations prévues par les Commissions géographiques entre mars et juillet.

Chaque Secrétaire exécutif pourrait rendre compte de ces discussions au Secrétariat général de la CRPM, sous forme d'un bref rapport résumant les messages clés, les conclusions et les idées qui y ont été évoquées. Afin de s'assurer que ces informations soient prises en compte par le Secrétariat général de la CRPM dans la préparation du rapport technique pour l'AG d'octobre 2017, elles doivent être fournies début juillet au plus tard (et pour les événements qui auront lieu en juillet, dans la semaine suivant la fin de la session).

Les Commissions géographiques sont également invitées (tel qu'indiqué dans la section suivante - Participation des partenaires de la CRPM) à proposer des noms d'universitaires et d'autres experts au Secrétariat général de la CRPM, et à transmettre toute analyse ou étude réalisée par leurs membres dont ils ont connaissance et qui est pertinente pour le débat sur l'avenir de l'Europe.

Pour la deuxième phase des travaux, les Commissions géographiques pourraient jouer un rôle dans l'animation d'une consultation et d'une participation plus larges avec les parties prenantes, en organisant des ateliers dédiés dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe. Nous envisageons également des possibilités évidentes de coopération avec d'autres organisations et réseaux actifs au sein des domaines des Commissions géographiques dans ce débat sur l'avenir de l'Europe, comme le Mouvement européen, les organisations de jeunes, les syndicats d'étudiants, les intérêts sectoriels, etc. Le Secrétariat général de la CRPM apportera des indications supplémentaires sur cet aspect du travail à la suite des discussions avec les Commissions géographiques au cours de la première phase.

Participation des partenaires de la CRPM

Nous invitons les Régions membres de la CRPM à nous faire part de leurs manifestations d'intérêt pour participer activement à cette initiative.

Cette participation pourrait intervenir à plusieurs niveaux :

- **Engagement politique** : confirmation de l'intérêt des responsables politiques régionaux qui jouent un rôle actif dans l'initiative, au niveau de l'UE/Bruxelles, à travers les Commissions géographiques et les activités dans les Régions membres ;
- **Groupe d'experts techniques** (mis en place en février/mars 2017) : de 15 à 20 représentants des Régions membres. Cet organe servirait de groupe de réflexion, qui jouerait un rôle actif pour orienter les travaux et favoriser la participation d'experts régionaux/universitaires. Il se réunirait à Bruxelles et échangerait également par le biais d'un groupe de diffusion par courriel ;

- **Universitaires/experts des États membres** : recommander et recruter des universitaires et experts de nos Régions membres et Commissions géographiques qui pourraient jouer un rôle actif dans l'initiative - notamment par des contributions d'idées, d'études et d'analyses, des participations à des événements (à Bruxelles) et au niveau local/régional. Nous tenons particulièrement à associer des universitaires des Régions membres ayant une expertise de la dimension territoriale dans les principaux défis et les contextes politiques ;
- **Événements régionaux/locaux** : cela pourrait inclure des événements dédiés, animés et organisés par les Régions membres de la CRPM dans le cadre de cette initiative. On pourrait également envisager de faire le lien entre l'initiative de la CRPM sur l'avenir de l'Europe et d'autres manifestations prévues pour 2017 et 2018 avec lesquelles elle a un rapport direct, telles que les événements organisés dans le cadre du 60^e anniversaire du Traité de Rome, les Présidences tournantes de l'UE, ou la capitale européenne de la culture, etc... ;
- **Travail en partenariat** : comme pour les Commissions géographiques, il y a clairement des possibilités de coopération au niveau des Régions membres avec d'autres organisations, réseaux et intérêts sectoriels, y compris le Mouvement européen et d'autres.

En vue de participer activement à la première phase, nous demandons aux Régions membres de la CRPM de nous informer de leur intérêt à prendre part dans les domaines ci-dessus dès que possible (et idéalement en février au plus tard).

Participation des jeunes

Établir des liens avec les jeunes et recueillir leur point de vue sur l'avenir de l'Europe est une priorité importante du travail de la CRPM à ce sujet. Le vote du Brexit au Royaume-Uni a révélé une nette différence entre les groupes d'âge en faveur de l'UE, avec un fort soutien parmi les jeunes par rapport à leurs aînés. Ce, malgré l'impact de la crise économique et sociale sur les jeunes, qui en ont fait les frais à plusieurs égards.

Nous tenons particulièrement à encourager les Commissions géographiques et les Régions membres à réfléchir à la manière de faire participer les jeunes à ce débat, notamment par le biais d'un travail en partenariat et d'organisations actives dans la représentation des jeunes. La Commission Arc Atlantique invite un groupe de jeunes stagiaires dans le secteur maritime à participer à son Assemblée générale en mars 2017, dans le cadre d'une session dédiée à la croissance bleue. Désireuse d'investir dans les compétences et la formation, cela pourrait constituer une première expérience intéressante.

Partenariat élargi

Le Secrétariat général de la CRPM examinera les possibilités de travailler en partenariat avec d'autres au niveau de l'UE et de Bruxelles dans ce travail sur l'avenir de l'Europe, y compris les groupes de réflexion, associations, réseaux et autres organismes européens (y compris le Comité des Régions) afin de partager des idées, d'organiser éventuellement des événements communs et d'autres activités visant à accroître la visibilité de nos travaux.

Par ailleurs, nous proposons de créer un groupe plus large d'universitaires et d'autres experts à l'échelle de l'UE/Bruxelles afin d'apporter des idées, réflexions critiques, analyses et conseils, notamment à travers les brainstormings/ateliers et le forum Web mentionnés ci-dessus.

Ces initiatives s'ajoutent aux possibilités de coopération que nous avons déjà indiquées en ce qui concerne les Commissions géographiques et les activités des Régions membres.

Annexe 1 : Relever les défis auxquels est confrontée l'UE

Document de discussion de l'AG de novembre 2016

Le document de discussion présenté à l'AG de novembre recensait les multiples enjeux auxquels l'Europe doit faire face à l'heure actuelle, qui fournissent le contexte dans lequel s'inscrit le débat sur l'avenir de l'Europe.

Ceux-ci portent sur un certain nombre de défis nouveaux et émergents, ainsi que sur des questions qui figurent à l'ordre du jour de l'UE depuis un certain nombre d'années. L'une des questions épineuses auxquelles nous serons confrontés dans notre travail sur l'avenir de l'Europe est de déterminer lesquels de ces défis sont les plus importants pour la CRPM, et sur quels domaines nous devrions concentrer notre énergie pour définir des messages clairs et concrets en vue de prendre des mesures adaptées.

Pour rappel, ces principales questions (et une ou deux autres qui fourniront le cadre de ce travail) sont les suivantes :

Les défis nouveaux et émergents :

- Brexit : le retrait du Royaume-Uni de l'UE entraîne des répercussions à de nombreux niveaux (commercial, culturel, mouvement des personnes y compris les étudiants, les chercheurs, les touristes, les entreprises, etc., les transports et l'accessibilité, l'agenda maritime et le partage de l'environnement marin, etc.) et aura un impact territorial disproportionné sur certaines Régions d'Europe, en particulier les Régions côtières de la Manche, de l'Atlantique et de la mer du Nord. La Bretagne a publié un rapport visant à déterminer et mesurer l'ampleur de l'impact potentiel du Brexit sur son territoire. D'autres Régions européennes ont également entrepris des initiatives semblables ;
- L'aggravation de la crise dans le processus démocratique avec la montée du nationalisme et des mouvements populistes, la méfiance et le ressentiment envers les institutions politiques, les experts et les élites, qui se manifeste de plus en plus comme un sentiment anti-UE. Cette tendance n'a cessé de gagner en importance depuis un certain nombre d'années, à la fois avant et après la crise financière de 2009, mais elle a en quelque sorte atteint son paroxysme avec le vote du Brexit et l'élection de Trump aux États-Unis ;
- Les tendances à la centralisation dans de nombreux États membres, ce qui pose des difficultés aux institutions régionales et locales ;
- La crise des migrants et des réfugiés et les pressions venant des frontières extérieures immédiates de l'UE. À l'instar du Brexit, cette crise a un impact territorial disproportionné sur certaines Régions d'Europe et illustre la nature « partagée » des défis de la politique européenne ;
- Les menaces et l'instabilité géopolitiques à proximité des frontières de l'UE, notamment en Russie et au Moyen-Orient. Là encore, cette question revêt une forte dimension territoriale, en particulier dans la région de la Baltique et les pays d'Europe centrale et orientale ;
- La sécurité et le terrorisme, qui sont devenus une priorité de l'agenda en 2015-2016 à la suite de la série d'attaques à travers l'Europe. Ceci est inextricablement lié à la fois à la crise des migrants et des réfugiés et aux menaces et à l'instabilité géopolitiques à proximité des frontières de l'UE.

Les défis actuels sont notamment :

- La crise économique et financière : le manque d'investissement, l'austérité et les pressions sur les budgets publics, la fragilité de l'économie de la zone euro et des États de la zone euro ;
- Les taux élevés de chômage, notamment le chômage des jeunes, l'accentuation des divisions sociales et des disparités de richesse entre les États membres et au sein des États membres, et l'attention insuffisante portée aux besoins des Régions périphériques ;
- L'agenda sur le changement climatique et le développement durable en général, y compris les engagements à répondre aux objectifs de développement durable [voir ci-dessous] ;

- La désillusion croissante à l'égard du projet européen : considéré comme un « projet distant et élitiste » (s'inscrit dans une crise démocratique plus large) ;
- La sécurité énergétique, notamment la stratégie européenne pour l'Union de l'énergie, et la capacité à surmonter les obstacles au développement de l'énergie marine et des océans ;
- Compétitivité de l'économie européenne dans une économie mondiale : investir dans la recherche, les compétences, développer de nouveaux secteurs économiques, y compris l'économie bleue ;
- La réforme du marché unique, y compris le marché unique du numérique, qui a été un thème dominant à la fois dans les Commissions Juncker et Barroso. La vision que la CRPM pourrait poursuivre, consiste à veiller à ce que la cohésion territoriale soutienne le développement des réformes du marché unique.

L'état des objectifs de développement durable (ODD) dans le processus décisionnel européen et dans le futur CFP est un élément que nous allons suivre de près. Il semblerait que ceux-ci pourraient servir de base au successeur de la stratégie Europe 2020. La manière dont cela façonne une vision de l'avenir de l'Europe, et l'impact que cela pourrait avoir sur les Régions membres de la CRPM sont des points que nous examinerons avec attention dans ce travail.



Personne à contacter : M. Gregg Jones, Directeur CRPM en charge des finances et programmes
Email : gregg.jones@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) rassemble quelque 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT:

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tél. : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tél. : +32 (0)2 612 17 00

Email : Secretariat@crpm.org ; Site Web : www.cpmr.org

Réf. : CRPMNTP170001